

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Boulemane
Commune Missour

**PROCES – VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE DE
LOTISSEMENT AL IZDIHAR TRANCHE 2
A MISSOUR – PROVINCE DE BOULEMANE**

Vu la loi n° 25-90 relatif aux lotissements, groupe d'habitations et morcellements promulguée par l'article 29 du dahir n° 1-92-7 du 17 juin 1992.

Vu le dahir n° 1-08-153 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) pris pour l'application de la loi n° 08-17 changeant et complétant la loi n°78.00 correspondant au décret communal.

Vu l'autorisation de lotir n°03/2015 en date du 10/08/ 2015.

Vu la demande établie par la société Al Omrane Fès-Meknès en date du 27/11/2023.

La commission de réception provisoire sous-indiquée s'est

réunie au siège de la commune de Missour en date du : 22 DEC 2023

Ainsi, à l'issue de la sortie sur les lieux et le constat des travaux réalisées, la commission déclare par l'ensemble de ses membres la réception provisoire du lotissement AL IZDIHAR TRANCHE 2 à Missour.

Membres	Représentant	Emargement	Membres	Représentant	Emargement
PRESIDENT DE LA COMMUNE DE MISSOUR	 Le Président Mouhcib EL KAMDAGUI 		LE LOTISSEUR	Mr. AMGHAR Driss Chef de Projet Agence Ser... Boulemane Al Omreba Rés-Meknès	
SERVICE TECHNIQUE COMMUNE DE MISSOUR	El Hassan EL GHRISSI Technicien de Commune de Missour		L'INGENIEUR SPECIALISE (BET)	SAFED sari C.Y.M. Rés. As Sabah, Ilot. 12 Imm. Zalagh, N° 5 - Rabat Tél.: 05 37 79 12 15 Fax : 05 37 29 02 35	
REPRESENTANT DE LA PROVINCE BOULEMANE					
AGENCE URBAINE FES	- Vu PV signé de l'Agence Urbaine de Missour - Vu conformité de l'avis favorable du lotissement S. ITTE KHALID		Province de Boulemane de 21-12-2023	recellement au plan autorisé pour la réception provisoire de la Tr 2 Agence urbaine de FES	
ONEE BRANCHE ELECTRICITE	ONEE - Branche Electricité Division Régionale Distribution Fes Direction Provinciale de Taza Antenne Etudes et Travaux Chef d'Antenne Signé : M. Tazi Karim				
ONEE BRANCHE EAU					